



FNE use de ce titre abusif et déusoir sur une prétendue "guerre de l'eau", terme inapproprié en France où l'eau est très excédentaire, alors qu'il s'agit d'une guerre politicienne. Les adhérents FNE, chez qui l'eau coule dans la baignoire, le potager et la piscine, stigmatisent tous les autres usages de l'eau.

Il est exact que les ministres de l'agriculture et de l'écologie « *peinent à s'accorder* ». Et pour cause : FNE, avec des liens très intimes, tient les rênes du ministère de l'écologie, prend la parole à la place de la DEB (Direction de l'eau et de la Biodiversité) lors des réunions et, plus généralement y dicte sa loi.

FNE brandit l'étendard de SIVENS et menace de ZAD tous les dossiers qu'elle n'entend pas autoriser. Une dictature préventive, en quelque sorte.

Et les rares projets où se profile une autorisation du préfet font l'objet d'un recours au TA (tribunal administratif) contre le préfet... qui s'est hasardé à « autoriser ». Une dictature punitive.

Un rouleau compresseur dogmatique écrase l'intérêt général.

Des arguments spécieux sur l'impact des étangs

Trois ou quatre arguments à charge sont allégués en boucle par FNE. Ignorant volontairement les études scientifiques prouvant le contraire, au mépris de tout bon sens et en parfaite incohérence, FNE stigmatise les étangs et plans d'eau en vantant en même temps leur grande valeur environnementale (floristique, faunistique) et la protection de la biodiversité qu'ils offrent.

Il faudrait énumérer les ZNIEFF, ZICO classées grâce à la présence d'étangs. La Sologne entière ne serait pas Natura 2000 si n'y avait pas les étangs... ni de RAMSAR sans le lac artificiel du Der. Les CEN apprécient et achètent des étangs pour gérer ces milieux « naturels » très riches.

La liste des discordances écologiques entre ce que prêche FNE et la réalité est très longue. Les scientifiques ont mis en évidence que lors d'aménagements humains depuis des siècles, la nature « *perd* » et « *gagne* ».

On connaît en outre les divergences entre la doctrine FNE, dépourvue d'analyse loyale multifactorielle, et l'acceptation sociale des étangs par les français.

Faisant fi des aménités, les nombreuses collectivités territoriales propriétaires d'ouvrages sont des proies faciles. Elles abdiquent face aux chantages des agences de l'eau, en détruisant les ouvrages hydrauliques (moulins, étangs) pourtant appréciés des électeurs.

Pour le contribuable, c'est la quadruple peine :

- payer pour construire (ou acheter) au prix fort,
- payer pour détruire (la fortune des Agences de l'eau est abondée par le consommateur),
- être privé d'usage après la destruction,
- subir l'important préjudice immobilier sur le bien détruit.

Du perdant/perdant à bien des égards !

Et pendant ce temps?

Que ce soit au niveau paysager, social, touristique et économique les usagers démentent formellement ou ignorent les théories univoques de FNE, rendant sa posture fragile et non crédible.

Le leurre est tellement flagrant que les responsables politiques doivent peut-être attendre le soutien d'un effet boomerang : continuer à copieusement subventionner FNE et ne pas la contrarier, que cette Fédération pousse encore les curseurs, attendre que les restrictions provoquent de tels préjudices agricoles, mettent la santé publique en péril, pour enfin mettre les remèdes en œuvre, poussés par un large soutien social.

Pendant ce temps, c'est la zizanie durable, mais pas encore « *la guerre de l'eau* » instiguée par FNE uniquement pour soutenir ses théories.

Illustration : cliquez sur la photo pour l'agrandir. Est-ce un image de « guerre » ? Le seuil en parfait état est menacé par la guerre de destruction...comme la plupart des petits barrages et étangs.

source :

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/secheresse-la-guerre-de-l-eau-est-deja-declaree-en-france-147544.html>

SÉCHERESSE : LA GUERRE DE L'EAU EST DÉJÀ DÉCLARÉE EN FRANCE

Faut-il oui ou non construire de nouvelles retenues d'eau d'irrigation en France pour pallier les épisodes de sécheresse qui sont plus intenses et plus fréquents ? C'est une question sur laquelle les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique peinent à s'accorder, à l'instar de ce qu'il se passe sur le terrain. Des situations de plus en plus conflictuelles éclatent !

Rien que dans les quatre départements de l'ancienne région Poitou-Charentes, ce sont 200 projets de retenues d'eau qui sont en cours d'élaboration, non sans mal.

@CC0

Depuis le 30 juin dernier, une nouvelle ZAD (zone à défendre) a vu le jour en plein cœur du Marais poitevin. Elle s'est installée à Mauzé-sur-le-Mignon, où trois bassins d'irrigation doivent être construits au printemps prochain par des agriculteurs réunis au sein de la coopérative la Coop de l'eau, qualifiée par les opposants de "mafia de l'eau". Au total, 16 retenues d'eau devraient voir le jour dans la Sèvre-Niortaise pour alimenter 230 exploitations de la région.

Rien que dans les quatre départements de l'ancienne région Poitou-Charentes, ce sont 200 projets qui sont en cours d'élaboration, non sans mal. Sivens, Caussade, Charlas, Fourogue, les conflits autour de la construction de barrages d'irrigation se multiplient, opposant régulièrement agriculteurs et associations environnementales, alors que les épisodes de sécheresse sont chaque année plus longs, plus fréquents et plus intenses. Cet été, 80 départements font face à des restrictions et 161 arrêtés préfectoraux ont été pris.

Il y a urgence à stocker l'eau

Dans ce contexte, certains syndicats agricoles d'irrigants réclament régulièrement de nouveaux barrages afin de stocker davantage d'eau l'hiver pour l'utiliser l'été. *"Nous avons besoin de petites retenues d'eau sur les exploitations individuelles, de quelques dizaines à quelques milliers de mètres cubes, pour être sûrs de sauver nos cultures estivales"*, témoigne Frank Olivier, céréalier et président de la Coordination rurale de Charente, département actuellement en alerte. *"Mais les procédures administratives sont longues, complexes et coûteuses, et une fois qu'il y a un semblant d'accord, on est attaqué au tribunal. Il y a pourtant urgence à stocker l'eau !"*

Le cas le plus emblématique de cette guerre de l'eau qui a démarré en France est celui du barrage de Caussade, dans le Lot-et-Garonne, une retenue de 920 000 m³ — l'équivalent de 245 piscines olympiques — dont la construction est en train de s'achever. En octobre dernier, le projet est jugé illégal par le gouvernement qui demande l'annulation de l'autorisation préfectorale et une plainte est déposée. La chambre d'agriculture locale, dirigée par la Coordination rurale, passe en force et poursuit les travaux.

Depuis, le gouvernement a publié une nouvelle instruction qui vise à relancer les projets de territoire pour la gestion de l'eau. Ceux-ci avaient été mis en place après le drame de Sivens et la mort de Rémi Fraisse en 2014. Ils étaient censés instaurer un cadre favorisant le dialogue et la co-construction. Selon un rapport d'étape publié en novembre, moins de cinq avaient été validés et mis en œuvre sur une soixantaine de cas répertoriés (concernant parfois plusieurs constructions).

Faux sentiment de sécurité

En pleine canicule, Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture, interrogé sur RTL le 16 juillet, indiquait qu'*"on ne [pouvait] pas regarder l'eau tomber du ciel pendant six mois et en chercher les six autres mois de l'année. Nous devons construire des retenues d'eau"*. En réaction, Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'État à la Transition écologique, rappelait que *"le premier objectif est d'économiser l'eau"*, jugeant que les retenues d'eau ne sont *"pas la panacée"*.

"Les barrages donnent un faux sentiment de sécurité aux agriculteurs, estime pour sa part Lorraine Levieuge, chargée de mission au sein du réseau Milieux aquatiques de France nature environnement (FNE). Nous allons droit dans le mur si nous ne transformons pas en profondeur notre modèle agricole. Il faut un soutien de l'État pour l'agriculture biologique, les solutions fondées sur la nature (zones humides, prairies, afro-foresterie...) et l'agroécologie qui permet d'adapter les cultures aux ressources disponibles."

Selon plusieurs études relayées par l'ONG (1), les bassins-versants qui comportent le plus de barrages connaissent aussi plus de sécheresses en aval. Et si la sécheresse agricole peut être réduite de 10 %, elle conduit en même temps à une augmentation de l'intensité des sécheresses sur l'ensemble du bassin à hauteur de 50 %. FNE alerte aussi sur le fait que *"la construction d'un barrage entraîne toujours la destruction du milieu naturel sur place"* et représente *"un obstacle majeur à la continuité écologique"*.

Concepcion Alvarez @conce1

(1) Voir le [dossier](#) réalisé par FNE

[Tweet](#)